

Instauration du droit de préemption urbain simple

--- ZONES du PLU

■ Périmètre d'application du droit de préemption urbain simple (zones U et AU du PLU)

Vu par le Président du Grand Anancy pour être annexé à l'arrêté de mise à jour n°A-2020-03 portant sur la mise jour du PLU d'Argonay

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT,

